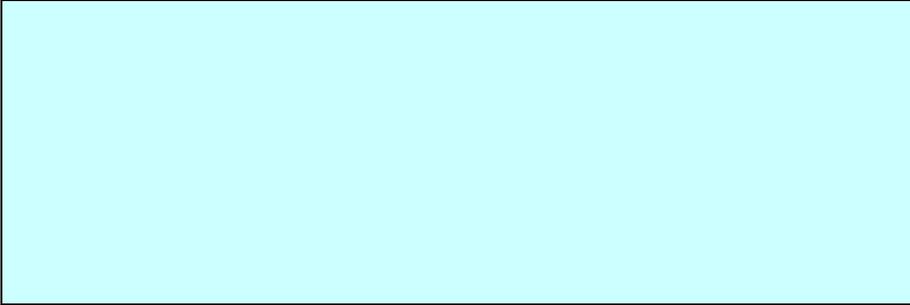


ENQUÊTE SUR LES FERMES, DÉCEMBRE 2001

Québec, Ontario, Colombie-Britannique (sud de Peace River)



CONFIDENTIEL une fois rempli

Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées, du Canada, 1985, chapitre S-19.

Document pour usage interne seulement. Pas pour la distribution.

Le but de la présente enquête est de recueillir des renseignements sur les grains que vous avez en stock.

Réviser l'information sur l'étiquette. Si les renseignements sont incorrects ou incomplets, veuillez faire les corrections nécessaires dans les espaces ci-dessous.

FRM	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nom de l'exploitation (s'il y a lieu)	Code régional
NA 1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nom de famille	Téléphone
	<input type="text"/>	
	Prénom	
ADR	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	R.R. Case postale Numéro et nom de la rue	
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Code postal Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)	
NA 3	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Téléphone
NA 4	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Téléphone
SPA	<input type="text"/>	
	Nom de la société par actions (s'il y a lieu)	

SECTION A GRAINS EN ENTREPÔT

Les questions suivantes portent sur les grains en entrepôt dans votre ferme le 31 décembre 2001

- **Inclure:** - les céréales récoltées en 2001 ou avant
- les céréales achetées pour nourrir les animaux ou pour semer
- les céréales qui appartiennent à quelqu'un d'autre mais qui sont entreposées dans votre ferme
- **Exclure:** - les aliments de marque commerciale préparés pour les animaux
- les grains que le répondant possède mais qu'il entrepose dans un autre endroit à l'extérieur de sa ferme (élevateur, autre ferme, bon de stockage, entreposage en copropriété)

Aviez-vous des grains en entrepôt dans votre ferme le 31 décembre 2001?

OUI

NON (SI RÉPONDANT DE L'ONTARIO, ALLEZ À LA SECTION B, SINON ALLEZ À LA SECTION C.)

Quels grains aviez-vous en entrepôt dans votre ferme le 31 décembre 2001?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Avoine | <input type="checkbox"/> Haricots secs de couleur |
| <input type="checkbox"/> Blé de printemps | <input type="checkbox"/> Maïs-grain |
| <input type="checkbox"/> Blé d'hiver | <input type="checkbox"/> Orge |
| <input type="checkbox"/> Canola ou colza | <input type="checkbox"/> Sarrasin |
| <input type="checkbox"/> Céréales mélangées | <input type="checkbox"/> Seigle (d'automne et de printemps) |
| <input type="checkbox"/> Haricots blancs secs | <input type="checkbox"/> Soya |

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

Quelle était la quantité?

(entreposée dans votre ferme le 31 décembre 2001)

	Code	Quantité en entrepôt	Unité de mesure						Autres
			bois.	tm	ti	kg	lb	cwt	
1. Avoine	508		1	2	3	4	5	6	
2. Blé de printemps (voir Québec 1)	503		1	2	3	4	5	6	
3. Blé d'hiver (voir Québec 2)	506		1	2	3	4	5	6	
4. Canola ou colza	515		1	2	3	4	5	6	
5. Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	513		1	2	3	4	5	6	
6. Haricots blancs secs (Pea Beans)	529		1	2	3	4	5	6	
7. Haricots secs de couleur	536		1	2	3	4	5	6	
8. Maïs-grain (inclure maïs de semence et exclure maïs sucré)	516		1	2	3	4	5	6	
Quel est le taux d'humidité?									
	<input type="text" value="983"/>								
(voir Québec 3)									
9. Orge	509		1	2	3	4	5	6	
10. Sarrasin	526		1	2	3	4	5	6	
11. Seigle (d'automne et de printemps)	582		1	2	3	4	5	6	
12. Soya	528		1	2	3	4	5	6	

(SI RÉPONDANT DU QUÉBEC ET LA CULTURE = BLÉ D'HIVER OU BLÉ DE PRINTEMPS OU MAÏS-GRAIN, ALLEZ À LA SECTION CI-DESSOUS. SINON ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE ET UN RÉPONDANT DE L'ONTARIO, ALLEZ À LA SECTION B. SINON ALLEZ À LA SECTION C.)

QUÉBEC

Répondants du Québec seulement

1. Quel pourcentage de votre blé de printemps en entrepôt est destiné à la consommation humaine?
2. Quel pourcentage de votre blé d'hiver en entrepôt est destiné à la consommation humaine?
3. Quel pourcentage de votre maïs-grain en entrepôt est destiné à la vente?

Code	%
972	<input type="text"/>
606	<input type="text"/>
900	<input type="text"/>

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SÉLECTIONNÉE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA SECTION C.)

SECTION B BIOPRODUITS

DÉFINITIONS:

Aliments de santé, aliments fonctionnels :

Aliment d'apparence semblable à un aliment ordinaire, qui est consommé dans le cadre d'un régime alimentaire normal, pour ses bienfaits physiologiques et/ou pour réduire les risques de maladies chroniques, en plus de son apport en éléments essentiels.

Nutraceutique :

Produit isolé ou purifié à partir d'aliments et qui est généralement vendu sous forme médicinale, habituellement non associé aux aliments. Un nutraceutique est reconnu pour ses bienfaits physiologiques ou pour ses capacités d'assurer une protection contre les maladies chroniques.

Produits biologiques :

Produit commercial ou industriel (qui n'est pas un aliment pour les humains ou les animaux) fabriqué à partir d'organismes vivants (végétaux, animaux, marins) ou des produits d'origine forestière.

ONTARIO

Répondants de l'Ontario seulement

Produisez-vous des cultures destinées aux industries spécialisées dans la fabrication d'aliments de santé, d'aliments fonctionnels, de nutraceutiques ou de produits biologiques ?

Si oui, veuillez préciser la culture et, s'il est connu, le produit final prévu.

(ALLEZ AUX COMMENTAIRES À LA SECTION C. S.V.P INSCRIVEZ 'BIOPRODUITS', SUIVIS PAR LA CULTURE ET SON PRODUIT FINAL PRÉVU)

